



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

X.420

Amendement 1
(08/97)

SÉRIE X: RÉSEAUX POUR DONNÉES ET
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

Systemes de messagerie

Technologies de l'information – Systemes de
messagerie: systeme de messagerie de personne à
personne

**Amendement 1: Codes de diagnostic d'erreur de
sécurité**

Recommandation UIT-T X.420 – Amendement 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X
RÉSEAUX POUR DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

RÉSEAUX PUBLICS POUR DONNÉES	
Services et fonctionnalités	X.1–X.19
Interfaces	X.20–X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50–X.89
Aspects réseau	X.90–X.149
Maintenance	X.150–X.179
Dispositions administratives	X.180–X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	
Modèle et notation	X.200–X.209
Définitions des services	X.210–X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220–X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230–X.239
Formulaires PICS	X.240–X.259
Identification des protocoles	X.260–X.269
Protocoles de sécurité	X.270–X.279
Objets gérés de couche	X.280–X.289
Tests de conformité	X.290–X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	
Généralités	X.300–X.349
Systèmes de transmission de données par satellite	X.350–X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	
	X.400–X.499
ANNUAIRE	
	X.500–X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS SYSTÈMES	
Réseautage	X.600–X.629
Efficacité	X.630–X.639
Qualité de service	X.640–X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650–X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680–X.699
GESTION OSI	
Cadre général et architecture de la gestion-systèmes	X.700–X.709
Service et protocole de communication de gestion	X.710–X.719
Structure de l'information de gestion	X.720–X.729
Fonctions de gestion et fonctions ODMA	X.730–X.799
SÉCURITÉ	
	X.800–X.849
APPLICATIONS OSI	
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850–X.859
Traitement transactionnel	X.860–X.879
Opérations distantes	X.880–X.899
TRAITEMENT RÉPARTI OUVERT	
	X.900–X.999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

NORME INTERNATIONALE 10021-7

RECOMMANDATION UIT-T X.420

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – SYSTÈMES DE MESSAGERIE:
SYSTÈME DE MESSAGERIE DE PERSONNE À PERSONNE**

**AMENDEMENT 1
Codes de diagnostic d'erreur de sécurité**

Résumé

Le présent amendement définit un ensemble étendu de valeurs entières ASN.1 pour les codes de diagnostic d'erreur de sécurité des messages IPM.

Source

La Recommandation X.420, Amendement 1, de l'UIT-T a été approuvée le 9 août 1997. Un texte identique est publié comme Norme internationale ISO/CEI 10021-7.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1998

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Annexe B.....	1
2) Annexe K.....	2

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – SYSTÈMES DE MESSAGERIE:
SYSTÈME DE MESSAGERIE DE PERSONNE À PERSONNE**

**AMENDEMENT 1
Codes de diagnostic d'erreur de sécurité**

1) Annexe B

En B.3, *modifier comme suit la définition en notation ASN.1 du code de diagnostic de sécurité (Security Diagnostic Code):*

```
SecurityDiagnosticCode:: = INTEGER {
    integrity-failure-on-subject-message (0),
    integrity-failure-on-forwarded-message (1),
    moac-failure-on-subject-message (2),
    unsupported-security-policy (3),
    unsupported-algorithm-identifier (4),
    decryption-failed (5),
    token-error (6),
    unable-to-sign-notification (7),
    unable-to-sign-message-receipt (8),
    authentication-failure-on-subject-message (9),
    security-context-failure-message (10),
    message-sequence-failure (11),
    message-security-labelling-failure (12),
    repudiation-failure-of-message (13),
    failure-of-proof-of-message (14),
    signature-key-unobtainable (15),
    decryption-key-unobtainable (16),
    key-failure (17),
    unsupported-request-for-security-service (18),
    inconsistent-request-for-security-service (19),
    ipn-non-repudiation-instead-of-content-proof (20),
    token-decryption-failed (21),
    double-enveloping-message-restoring-failure (22),
    unauthorised-dl-member (23),
    reception-security-failure (24),
    unsuitable-alternate-recipient (25),
    security-services-refusal (26),
    unauthorised-recipient (27),
    unknown-certification-authority-name (28),
    unknown-dl-name (29),
    unknown-originator-name (30),
    unknown-recipient-name (31),
    security-policy-violation (32) }
```

En B.3, *modifier le point f) comme suit:*

- f) *Déchiffrement non réussi (decryption-failed):* le destinataire n'a pas réussi à déchiffrer le contenu du message.

A la fin du B.3, ajouter le texte suivant:

- 1) *Déchiffrement non réussi du jeton (token-decryption-failed)*: le destinataire n'a pas réussi à déchiffrer le jeton du message.
- 2) *Rétablissement non réussi du message en double enveloppe (double-enveloping-message-restoring-failure)*: le message était contenu dans une enveloppe intérieure mais un échec des services de sécurité au niveau de l'enveloppe extérieure a empêché l'agent UA d'extraire le message intérieur en vue d'un traitement ultérieur.
- 3) *Membre de liste de distribution non autorisé (unauthorised-dl-member)*: l'agent UA a détecté que le message a été reçu par l'intermédiaire d'une liste de distribution alors que ce destinataire n'était pas autorisé par la politique de sécurité à être membre de cette liste de distribution.
- 4) *Défaut de sécurité du destinataire (recipient-security-failure)*: le message n'a pas pu être reçu en raison de la défaillance d'un des services de sécurité des messages.
- 5) *Destinataire de remplacement inapproprié (unsuitable-alternate-recipient)*: le message n'a pas pu être traité car il a été remis à un autre destinataire, qui n'est pas en mesure de traiter les fonctions de sécurité.
- 6) *Refus de prise en charge des services de sécurité (security-services-refusal)*: les services de sécurité ne peuvent pas être pris en charge.
- 7) *Destinataire non autorisé (unauthorised-recipient)*: le destinataire n'est pas autorisé à obtenir les clés de déchiffrement requises pour la confidentialité du contenu. Il n'est pas autorisé à lire le contenu du message.
- 8) *Nom inconnu de l'autorité délivrant des certificats (unknown-certification-authority-name)*: le message ne peut pas être traité parce que l'autorité chargée de délivrer des certificats dont il est fait mention dans le certificat figurant dans l'un des arguments de sécurité n'est pas connue de l'agent UA ou ne bénéficie pas de sa confiance.
- 9) *Nom de liste de distribution inconnu (unknown-dl-name)*: la politique de sécurité exige que l'agent UA procède à des vérifications des messages reçus via des listes de distribution et, dans ce cas, l'une des listes mentionnées dans la chronologie de développement de liste de distribution (DL-expansion-history) n'était pas connue de l'agent UA.
- 10) *Nom de l'expéditeur inconnu (unknown-originator-name)*: le **nom O/R** de l'utilisateur du service MTS de l'expéditeur identifie un utilisateur qui n'est pas connu de l'agent UA de destination, de sorte que les arguments de sécurité ne peuvent pas être validés.
- 11) *Nom du destinataire inconnu (unknown-recipient-name)*: le **nom O/R** de l'utilisateur du service MTS du destinataire identifie un utilisateur qui n'est pas connu de l'agent UA de destination, de sorte que les arguments de sécurité ne peuvent pas être validés.
- 12) *Transgression de la politique de sécurité (security-policy-violation)*: la politique de sécurité est transgressée.

2) Annexe K

Même modification que pour 1) (Annexe B).

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages de programmation